



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : - 6 NOV. 2012

Déposé le : 12 - INT - OSZ

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Fonctionnement du SDT: de l'audit aux actes

Texte déposé

Depuis plusieurs années, le fonctionnement du service de développement territorial (SDT) fait l'objet de moult interrogations, de la part des communes notamment, s'agissant du respect des délais, de la culture du SDT vis-à-vis des communes ainsi que de la coordination entre les services étatiques.

De son côté, le PLR regrette depuis longtemps les retards accumulés dans la réalisation de projets de logement et de projets économiques. A cet égard, le PLR estime que l'accroissement des exigences posées aux promoteurs et aux communes (droit de préemption, contraintes supplémentaires ancrées dans le plan directeur cantonal, etc.) représente une réponse inadéquate quant à la question du logement dans le canton. Au contraire, il s'agit tout d'abord et avant tout d'accélérer les procédures et de développer un vrai partenariat canton-communes afin de pouvoir faire aboutir des projets de construction dans des délais raisonnables.

Le rapport d'audit de la Cour des comptes daté du 4 octobre 2012 quant à la performance du SDT dans les procédures d'établissement des plans d'affectation communaux a le mérite de présenter cette thématique de manière objective. Dans son audit, la Cour des comptes met le doigt sur des problèmes importants constatés au sein du SDT, tels que procédures trop longues, culture essentiellement administrative et insuffisamment au service des communes, et allers-retours trop nombreux.

La Cour des comptes estime "que des changements profonds doivent être apportés dans les processus de travail liés à l'examen préalable ainsi que dans l'organisation et la culture du SDT. Elle a formulé 8 constatations et recommandations concernant le SDT".

A la suite de l'audit de la Cour des comptes, le Conseil d'Etat aura à se positionner sur ces recommandations. Le Département de l'intérieur a d'ores et déjà indiqué vouloir prendre les mesures nécessaires, en termes de controlling par exemple. Cet effort doit être salué.

La présente intervention a pour objectif de savoir plus précisément si le Conseil d'Etat entend appliquer les recommandations de la Cour des comptes et, si oui, de quelle manière et dans quel délai.

Les questions suivantes sont posées:

1. Partenariat canton – communes : Le Conseil d'Etat entend-il demander au SDT de développer une culture de service aux communes qui se concrétise dans son mode de fonctionnement, ses processus de travail, les documents qu'il émet et ses attitudes en général? Si oui, de quelle manière et dans quel délai?
2. Coordination entre services: Le Conseil d'Etat entend-il renforcer la conduite du processus de consultation des autres services par le SDT, et si oui, de quelle manière et dans quel délai?
3. Respect des délais: Le Conseil d'Etat entend-il demander au SDT et aux autres services de gérer les délais de manière intégrée aux différentes étapes du processus d'examen préalable? Si oui, dans quel délai?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



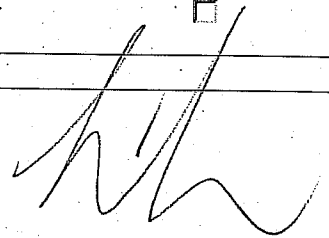
Nom et prénom de l'auteur :

Christelle Luisier Brodard

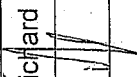
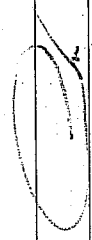
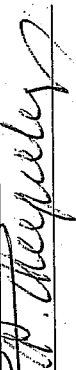
Signature :

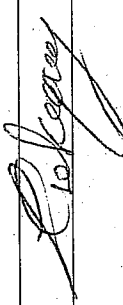
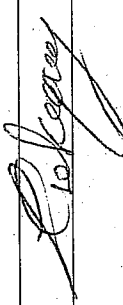
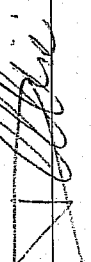
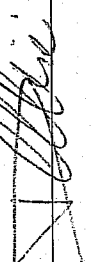
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

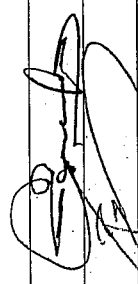
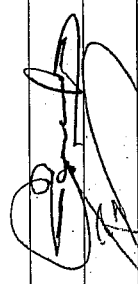
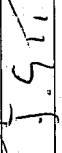
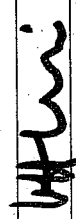
Signature(s) :



Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	
Ansermet Jacques	
Apothélos Stéphanie	
Attinger Doepper Claire	
Aubert Mireille	
Baehler Bech Anne	
Ballif Laurent	
Bally Alexis	
Bendahan Samuel	
Berthoud Alexandre	
Bezençon Jean-Luc	
Blanc Mathieu	
Bolay Guy-Philippe	
Bonny Dominique-Richard	
Borloz Frédéric	
Bory Marc-André	
Brélaz Daniel	
Brélaz François	
Buffat Marc-Olivier	
Buffat Michaël	
Butera Sonya	
Cachin Jean-François	
Calpini Christa	
Capt Gloria	
Chapalaya Albert	

Chappuis Laurent	
Cherbuin Amélie	
Chevalley Christine	
Chevalley Isabelle	
Chollet Jean-Luc	
Chollet Jean-Marc	
Christen Jérôme	
Christin Dominique-Ella	
Collet Michel	
Cornamusaz Philippe	
Courdesse Régis	
Cretegny Gérard	
Cretegny Laurence	
Crottaz Brigitte	
De Montmollin Martial	
Debluë François	
Desmeules Michel	
Despot Fabienne	
Devaud Grégory	
Divorne Didier	
Dolivo Jean-Michel	
Ducommun Philippe	
Dupontet Aline	
Durussel José	
Duvoisin Ginette	

Epars Olivier	
Favez Jean-Michel	
Favrod Pierre-Alain	
Ferrari Yves	
Freymond Cantone Fabienne	
Gander Hugues	
Genton Jean-Marc	
Germain Philippe	
Glauser Alice	
Glauser Nicolas	
Golaz Florence	
Golaz Olivier	
Grandjean Pierre	
Grobéty Philippe	
Grognuz Frédéric	
Guignard Pierre	
Haldy Jacques	
Haury Jacques-André	
Hurni Véronique	
Induni Valérie	
Jaquet-Berger Christiane	
Jaquier Rémy	
Jobin Philippe	
Jungclaus Delarze Suzanne	
Kappeler Hans Rudolf	

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papiloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meinenberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voilet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neirynck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric